

AVIS PUBLIC

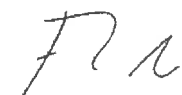
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 462

L'avis public s'adresse aux personnes et aux organismes sur le territoire de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska.

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Règlement numéro 462 modifiant le Règlement numéro 200 édictant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Arthabaska afin de permettre un établissement d'hébergement touristique hôtelier en affectation industrielle à Warwick est entré en vigueur le 9 janvier 2026.

Il peut être pris communication de ce règlement, pour consultation, au centre administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska et au secrétariat des municipalités locales formant la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska.

Donné à Victoriaville, ce 26 mars 2026.



Frédérick Michaud, M. Sc.
Directeur général et greffier-trésorier